

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N°2023-50

Le 5 décembre 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire.

PRESENTS (21) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, Mme MALLET, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme MAURIN, Mme SANTANACH, M. ALDEBERT, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, M. YANG, M. BELIN, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (6) : Mme TRONC à M. DUPUIS, M. CARDIN à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme LEGENDRE à Mme MALLET, Mme FERRAND à M. TROADEC, M. BRIAUX à M. GAILLARD.

ABSENTS (2) : M. MALLET, Mme CHAPUS

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

**DISPOSITIF BOURGS-CENTRES DE LA REGION « OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE » :
SIGNATURE D'UN AVENANT (2022-2028) AU CONTRAT CADRE**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040,

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie à l'échelle du territoire Garrigues Costières de Nîmes pour la période 2022-2028

Vu la délibération n°2019-37 du 26 juin 2019,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole en date du 06/11/2023 approuvant le présent avenant,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Bouillargues, signé le 13/03/2020,

Vu le projet d'avenant 2022-2028 au contrat cadre relatif au dispositif bourgs-centres de la Région Occitanie-Pyrénées Méditerranée à Bouillargues,

Considérant que dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Considérant qu'en cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable,

Considérant que dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre le partenariat enclenché grâce au dispositif « Bourg Centre »,

Considérant les projets portés par la commune jusqu'en 2028,
Considérant la déclinaison en fiches actions des projets communaux,

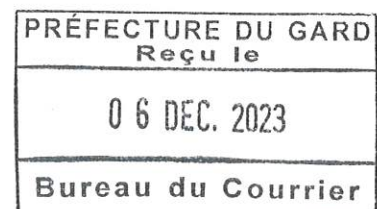
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, Maurice GAILLARD, Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- de valider la signature de l'avenant N°1 au contrat « Bourg Centre » pour la période 2022-2028,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de
La réception en Préfecture le :
L'affichage du :



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

1000

BOURG-CENTRE

OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Bouillargues

Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

Territoire de projet PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Département du Gard

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT sa Présidente,

Le PETR Garrigues Costières de Nîmes, représenté par Rémi NICOLAS, son Président,

La Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole, représentée par Franck PROUST son Président,

La Commune de Bouillargues, représentée par Maurice GAILLARD, son Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Bouillargues, signé le 13/03/2020

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie à l'échelle du territoire Garrigues Costières de Nîmes pour la période 2022-2028

Vu la délibération N°50 du 5 décembre 2023 de la Commune de Bouillargues, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX du PETR Garrigues Costières de Nîmes en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XX/XX/XX, approuvant le présent avenant,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XX/XX/XX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé par le comité de pilotage du 19 juin 2019 et signé le 13 mars 2020,

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées, à ce jour, les communes de : Bouillargues, Rodilhan, Bellegarde, Manduel et la ville centre de l'agglomération Nîmes.

- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la commune de Bouillargues en y associant les services de l'Etat.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Bouillargues ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie à l'échelle du territoire Garrigues Costières de Nîmes, dont il est un sous-ensemble.

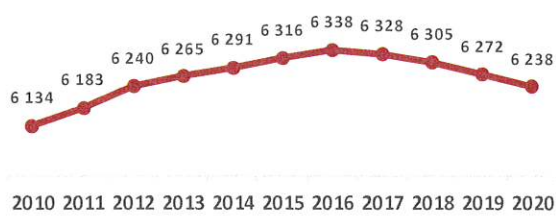
Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

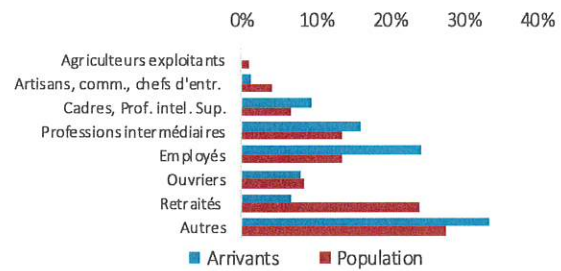
Cet article est complété par les points suivants :

- Point 2.2.1 : le dossier de création de ZAC a été approuvé en septembre 2021. La consultation pour la sélection de l'aménageur est en cours
- Les données du point 2.2.2 sont mises à jour au regard de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée au printemps 2023 :
 - o 6238 habitants au 1^{er} janvier 2023

Évolution annuelle de la population depuis 2010



Catégorie socioprofessionnelle (source INSEE 2019) des arrivants par rapport au reste de la population



- D'un point de vue socio-économique, une population issue des catégories socio-professionnelles bien représentées, marquée par une représentation légèrement plus élevée des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) que dans les autres territoires: 8% de professions intellectuelles supérieures à Bouillargues contre 7% dans la CA de Nîmes Métropoles
- Une part de retraités assez élevée et similaire aux moyennes locales (28% à Bouillargues contre 26% dans la CA Nîmes Métropoles) mais légèrement inférieure à la moyenne des villes françaises ayant entre 2 500 et 10 000 habitants (30%) et à la moyenne régionale (29% en Occitanie)
- Point 2.2.3 (pratique sportive) : depuis 2021, la commune dispose d'un gymnase neuf et ultra fonctionnel. Il a été immédiatement utilisé. Les principales activités sont : hand-ball, karaté, judo et escalade. Un city-stade est également en cours de réalisation dans cette zone. Ce point met aussi à jour la partie « atouts/opportunités » de la synthèse du diagnostic (partie : Le cadre de vie, l'offre d'équipements et les services à la population)
- Point 2.2.4 : la zone intercommunale « Actiparc » s'est bien développée depuis 2019. De nombreuses entreprises ont acheté ou mis des options sur des terrains. L'orientation tertiaire service a été affirmée et la commune avec Nîmes métropole s'attache à solliciter des prestations qualitatives de la part des entreprises particulièrement pour les espaces verts et le projet architectural. Ces éléments nuance la faiblesse de la zone identifiée dans la synthèse du diagnostic pour la partie « les activités économiques ».

Les autres points du diagnostic restent valables.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 2) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 3). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie à l'échelle du territoire Garrigues Costières de Nîmes et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **De la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole**

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération est une actualisation du précédent projet approuvé en 2018, réalisée sous l'impulsion du nouvel exécutif de l'Agglomération. Ses objectifs portent sur l'intégration des nouvelles orientations stratégiques et des documents cadres de l'agglomération, l'évolution de l'armature territoriale et des projets urbains métropolitains.

L'ambition de projet de territoire Nîmes Métropole 2032 est celle d'une éco-métropole productive et innovante, inscrite dans la transition énergétique et écologique, réfléchi dans une approche écosystémique avec une mobilité partagée, compétitive et créatrice d'emplois grâce à des activités de production, solidaire pour faire face aux crises sanitaires, écologiques et sociales.

La mise en œuvre de cette éco-métropole se fait à partir de trois axes stratégiques déclinés en 8 orientations stratégiques comportant plusieurs objectifs opérationnels.

Le projet Nîmes Eco-Métropole 2032 a également alimenté le Contrat Territorial Occitanie du territoire Garrigues et Costières de Nîmes 2022-2028 et les contrats Bourgs Centre Occitanie à l'échelle du territoire de la CA Nîmes Métropole.

Ainsi, le projet de valorisation de développement et de valorisation de la Commune de Bouillargues, tel que précisé dans cet avenant, participe plus particulièrement aux objectifs opérationnels suivants :

- 3.2.3. Accompagner les projets de renaturation et végétalisation
- 3.4.1 : Améliorer la performance des bâtiments résidentiels et tertiaires
- 3.4.2 : Maîtriser les consommations énergétiques et les rejets de gaz à effet de serre
- 3.4.3. Renforcer la production d'énergies renouvelables



- **Du territoire de projet du PETR Garrigues Costières de Nîmes**

La stratégie territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'est construite sur les bases des projets de territoire des deux EPCI qui le composent et en cohérence avec les stratégies régionales et européennes portées par le Pacte Vert.

L'ambition du territoire est d'offrir un cadre de vie attractif et solidaire tout en poursuivant un développement économique qui offre des opportunités à ses habitants, et particulièrement à sa jeunesse, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels.

Ce développement, gage de réduction des fragilités socio-économiques du territoire, doit donc trouver des voies durables pour se matérialiser. Ces voies se traduisent à travers les 3 objectifs suivants :

- Objectif stratégique 1 : Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Objectif stratégique 2 : Structurer un écosystème économique diversifié et durable
- Objectif stratégique 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La commune de Bouillargues, ville de 6 338 habitants, située à seulement 8 km du centre de Nîmes a un rôle de centralité majeur pour le territoire. Qu'elle soit considérée comme ville de première couronne du Cœur d'Agglomération dans le projet de territoire de Nîmes Métropole ou comme ville en Cœur d'Agglomération dans le SCOT Sud Gard, la commune assure une fonction spécifique de rayonnement grâce aux équipements, aux fonctions et commerces et services qu'elle propose. Par son dynamisme démographique important, la commune doit faire face à différents enjeux pour lesquels il convient d'identifier et structurer les réponses adéquates dans le cadre d'un projet global de développement et de valorisation. Les 2 axes de développement retenus par la commune contribuent à l'équilibre urbain/rural nécessaire sur le territoire :

- Améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable, de renforcement du lien social et de consolidation des équipements,
- Favoriser la dynamisation du centre-ville pour maintenir le lien social et l'activité économique de proximité et de services quotidiens.

Ainsi, le projet de développement et de valorisation que souhaite mener la Commune de Bouillargues, contribue au projet de territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en apportant notamment un maillage pertinent de services et d'équipements, culturels et sportifs, pour contribuer à un développement équilibré du territoire. L'engagement de la commune pour fournir une offre de services et d'équipements de qualité en mettant la préservation de l'environnement au cœur de ses préoccupations est reconnu par le PETR et ses partenaires dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique dans lesquels plusieurs projets sont soutenus.

Tout en œuvrant pour faciliter les déplacements doux « intramuros » et vers la ville de Nîmes, la commune s'attache à redynamiser son centre-ville afin de maintenir le lien social et conforter son dynamisme au sein de l'agglomération nîmoise.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **De la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole**

- A travers l'exercice de ses propres compétences :

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole exerce les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1. En matière de développement économique :
 - a) Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'Article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales,
 - b) Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,
 - c) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - d) Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire, à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.
2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
 - a) Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire,
 - b) Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
3. En matière d'équilibre social l'habitat sur le territoire communautaire :
 - a) Programme Local de l'Habitat,
 - b) Politique du logement d'intérêt communautaire,
 - c) Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
 - d) Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
 - e) Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
 - f) Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
4. En matière de politique de la ville :
 - a) Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
 - b) Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
 - c) Programme d'actions défini dans le contrat de ville.
5. La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés
6. En matière d'accueil des gens du voyage : Création, aménagement, entretien et gestion administrative et technique des aires d'accueil,
7. En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :
 - a) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - b) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - c) La défense contre les inondations et contre la mer,
 - d) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, et des zones humides ainsi que les formes boisées riveraines.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- a) Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- b) Eau,

- c) Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES FACULTATIVES : (Cf. Statuts de la CANM)

- a) Environnement,
- b) Culture,
- c) Assainissement (collectif et non collectif),
- d) Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire,
- e) Développement numérique du territoire communautaire,
- d) En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), compétences complémentaires afin de rationaliser la gouvernance de la politique locales de l'eau.

- A travers son ingénierie financière et de projet :

Forte de son expertise et expérience d'accompagnement de ses communes membres dans la constitution de leurs projets et rédaction de leurs contrat-cadre BCO, Nîmes Métropole entend poursuivre son appui dans la mise en œuvre concrète de ces derniers, mettant ainsi à disposition son ingénierie et son logiciel d'action et œuvrant ainsi de façon systémique au service d'un développement cohérent, harmonieux et solidaire de l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement proposé à ses communes membres en tant que chef de file Contrat Territorial Occitanie et Approche Territoriale Intégrée, Nîmes Métropole est l'interlocuteur privilégié des partenaires financiers pour les politiques contractuelles et la recherche de financements. Nîmes Métropole met donc à disposition des communes urbaines ainsi que des communes éligibles BCO de son territoire qui le souhaitent l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de leurs projets.

Dans un contexte de plus en plus contraint, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser toutes les ressources à disposition pour mener à bien les projets du territoire. Ainsi, la recherche et la diversification des financements est un pivot du bon fonctionnement des collectivités et une nécessité pour réaliser leurs projets de développement. Afin de capter et sécuriser les différents types de financement s'offrant aux communes, il est essentiel pour le territoire de mettre en cohérence l'ensemble de ses politiques publiques et de penser ses projets de façon transversale, en recomposant leurs plans de financement sur la base de partenariats plus larges et complexes. Ainsi, en offrant aux communes membres dites urbaines ses compétences et son accompagnement en termes de recherche de partenaires et de financements, mais aussi de montage de dossiers, Nîmes Métropole renforce l'articulation entre recherche de financements externes et fonds de concours de l'agglomération. En effet, ces derniers constituent une source de financement des projets communaux qui viendra s'ajouter aux financements existants des autres partenaires financeurs afin de produire l'effet levier ultime nécessaire à la réalisation des projets.

- **Du territoire de projet PETR Garrigues et Costières de Nîmes :**

- **A travers l'ingénierie de projet**

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de relance et de transition écologique.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire. De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3 000 habitants). Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée déploie en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Il met en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet.

– **A travers l'ingénierie financière**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » et à ce titre, est animateur et gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire pour la période 2023-2027.

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de relance et de transition écologique ruralité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers pour soutenir les projets structurants de son territoire.

– **A travers la mise en réseau/coopération**

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou co-anime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère également l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général porté par la Région Occitanie.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et modalités d'intervention et contributions du Département du Gard

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de Sommières dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.

- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupements, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire. Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**. Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique. A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines. Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes. Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique). Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet www.gard.fr/demander-une-subvention ou bien via le site web www.demarches-simplifiees.fr à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie (objectif 7 et transversal du référentiel du Pacte Vert).

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté d'Agglomération de Nîmes métropole.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Bouillargues « Bourg Centre »,
- La communauté d'Agglomération de Nîmes métropole,
- Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes,
- La Région,
- Le Département du Gard.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Bouillargues (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie,
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Annexe 1

BILAN DU CONTRAT BOURG CENTRE 2018-2021

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		observations
AXE 1 / Améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable, de renforcement du lien social et de consolidation des équipements		
Action 1.1. : Améliorer les infrastructures et équipements publics	<i>Projet 1.1.1 : Rénovation (dont isolation thermique) de l'école primaire</i>	☑
	<i>Projet 1.1.2 : Création d'un « city stade »</i>	☑ reporté sur l'avenant
	<i>Projet 1.1.3 : Réalisation d'un complexe sportif multigénérationnel – Phase 2</i>	☺ reporté sur l'avenant
Action 1.2 : Conforter la qualité environnementale	<i>Projet 1.2.1 : Aménagement complet du parc de l'ALSH</i>	⊛
	<i>Projet 1.2.2 : Requalification du cimetière (végétalisation et réaménagements divers)</i>	⊛
Action 1.3 Favoriser les mobilités douces	<i>Projet 1.3.1 : Amélioration et sécurisation de la liaison modes doux entre le collège et le pôle sportif et culturel</i>	☑
	<i>Projet 1.3.2 : Aménagements de liaisons douces (partie nord-ouest)</i>	⊛
AXE 2 / Favoriser la dynamisation du centre-ville pour maintenir le lien social et l'activité économique de proximité et de services quotidiens		
Action 2.1 : Améliorer l'espace public	<i>Projet 2.1.1 : Création d'une place en cœur de ville</i>	☑
	<i>Projet 2.1.2 : Amélioration de la liaison entre la place « Saint-Félix » (église) et la rue du pont de la République</i>	☺ reporté sur l'avenant
	<i>Projet 2.1.3 : Requalification de la rue de la République</i>	Reporté sur l'avenant
	<i>Projet 2.1.4 : Elargissement de l'opération « aide à la rénovation des façades » à tout le centre ancien</i>	☑
	<i>Projet 2.1.5 : Réorganisation de la circulation autour des écoles (places de l'Europe)</i>	☺
Action 2.2 : Conforter la centralité autour de la mairie	<i>Projet 2.2.1 : Finalisation de la rénovation de la mairie</i>	☺ reporté sur l'avenant
	<i>Projet 2.2.2 : Revalorisation du parc de la mairie et du parvis de la « villa rose »</i>	☑

Légende : Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : J « en cours », p« achevées », µ« supprimées »

Annexe 2 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'inscription des projets au sein des fiches actions n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur leur accompagnement financier.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes : qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ; inscription dans un programme opérationnel annuel ; respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable, de renforcement du lien social et de consolidation des équipements	
ACTION 1.1 Améliorer les infrastructures et équipements publics	<i>Projet 1.1.1 : création d'un city stade Û</i>
	<i>Projet 1.1.2 : Réalisation d'un complexe sportif multigénérationnel (foot, tennis, padle, pétanque, parcours sportif, végétalisation) - Phase 2 ¹</i>
	<i>Projet 1.1.3 : Création de "l'agora théâtre" : salle multiculturelle (musique, danse, théâtre, expositions, réunions, salles modulables)</i>
	<i>Projet 1.1.4: Réorganisation de la circulation et réaménagement du chemin des manades pour sécuriser l'accès piétons dans le cadre d'une urbanisation ¹</i>
ACTION 1.2 Conforter la qualité environnementale	<i>Projet 1.2.1 : désimperméabilisation des cours d'école ¹</i>
	<i>Projet 1.2.2 : Renouvellement du contrat de performance énergétique relatif à l'éclairage public</i>
	<i>Projet 1.2.3 : passage de l'éclairage du gymnase des tambourins en led</i>
	<i>Projet 1.2.4 : programme de rénovation énergétique de la maison de retraite ¹</i>
	<i>Projet 1.2.5 : programme de rénovation énergétique de l'école maternelle ¹</i>
AXE STRATÉGIQUE 2 : Favoriser la dynamisation du centre-ville pour maintenir le lien social et l'activité économique de proximité et de services quotidiens	
ACTION 2.1 Améliorer l'espace public et valoriser le patrimoine	<i>Projet 2.1.1 Amélioration de la liaison entre la place « Saint-Félix » (église) et la rue du pont de la République, avec création de places de stationnement (place Ponsonnaillies) Û</i>
	<i>Projet 2.1.2 Requalification de la rue de la République, (rue commerçante structurante en cœur de village)</i>
	<i>Projet 2.1.2 Extension et réaménagement de la place de la Madone</i>
ACTION 2.2 Conforter la centralité du cœur de ville en favorisant l'accès aux services	<i>Projet 2.1.3 Rénovation de la place des Tamaris en désimperméabilisant ¹</i>
	<i>Projet 2.2.1 Finalisation de la rénovation de la Mairie ¹</i>
	<i>Projet 2.2.2 Installation de photovoltaïque en autoconsommation sur l'école élémentaire avec distribution sur plusieurs sites</i>
	<i>Projet 2.2.3 Rénovation de la Bergerie</i>
	<i>Projet 2.2.4 Extension du local médical ¹</i>

Légende pour la période 2022-2028 :

- Code signets à utiliser : ¹ phase « études » ; Û phase « réalisation »
- Nouvelles actions en gras.

Axe 1	Fiche action 1.1.
Améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable, de renforcement du lien social et de consolidation des équipements	Améliorer les infrastructures et équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Municipalité de Bouillargues est très à tous les facteurs favorisant la qualité du cadre de vie. La Municipalité engage donc depuis des années des dépenses destinées à réaliser des travaux d'infrastructures qualitatifs à la hauteur des attentes des usagers. En effet, les besoins des administrés évoluent et certains équipements vieillissent et méritent soit d'être repensés, soit d'être rénovés.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Rénover, moderniser, adapter les infrastructures et les équipements publics, c'est répondre à l'évolution des besoins collectifs et individuels après les avoir identifiés, catégorisés et évalués. C'est aussi assurer sans cesse le maintien et surtout l'amélioration du cadre de vie dans plusieurs domaines (scolaire, loisirs, sport, culture) et pour des usagers multiples (enfants, jeunes, sportifs toute génération, seniors et actifs). Passées les phases d'études et d'analyse, il s'agit d'adapter le programme d'investissement de la collectivité aux besoins des usagers.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1.1. : création d'un city-stade

Descriptif : le projet vise à installer un équipement sportif de type city stade ouvert à tous mais principalement aux jeunes de la commune. Le terrain synthétique sera grillagé et les abords seront aménagés. En effet, une attention particulière sera portée sur la végétalisation puisque le futur city stade sera en entrée de la zone « Agora » et marquera l'arrivée des usagers. L'équipement est attendu comme qualitatif et accueillant.

Référentiel territorial du Pacte Vert : améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 150 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : études

X 2023 : travaux, livraison printemps

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, entreprises, régie

Partenaires financiers : Nîmes métropole, Région (18 500 € votés CP 07/09/2023)

AMÉNAGEMENT PAYSAGER Citystade. Commune de Bouillargues - Variante



Projet 1.1.2. : Réalisation d'un complexe sportif multigénérationnel (foot, tennis, padle, pétanque, parcours sportif, végétalisation) - Phase 2

Descriptif : Après l'aménagement de l'Agora Gymnase en 2021, les prochaines phases de travaux concernent la réalisation d'un espace sportif et de loisirs autour de différentes activités : foot-ball (2 terrains avec tribune de 200 places), pétanque, tennis, padel y compris locaux techniques, les vestiaires, les buvettes...). La zone sera entourée d'un parcours sportif végétalisé. Bassins de rétention et stationnements sont aussi prévus.

Référentiel territorial du Pacte Vert : améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 7 millions

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : études

X 2025 : travaux phase 1

X 2023 : études, APS, APD et consultation des entreprises phase 1

X 2026 : fin des travaux toutes phases

X 2024 : travaux phase 1

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, FFF, FFT

Partenaires financiers : Nîmes métropole, Etat, Région, Département



Projet 1.1.3. : Création de « l'Agora théâtre » : salle multiculturelle (musique, danse, théâtre, expositions, réunions, salles modulables)

Descriptif : le nouvel équipement est calibré pour accueillir des événements festifs et culturels (théâtre, musique, danse...) organisés principalement par la commune et plusieurs de ses associations.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants + agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 5 millions €

Calendrier prévisionnel :

X 2025 : reprise des études

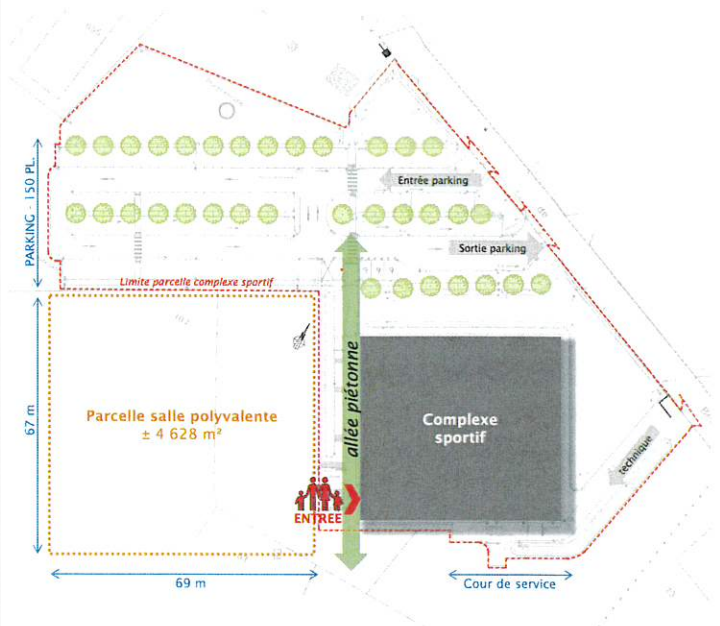
X 2026 : PC, consultations

X 2027-2028 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, MO, acteurs

Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Nîmes métropole



Projet 1.1.4. : Réorganisation de la circulation et réaménagement du chemin des manades pour sécuriser l'accès piétons dans le cadre d'une urbanisation

Descriptif : pour intégrer aux mieux les nouveaux habitants des 2 futurs lotissements, une réflexion sur l'organisation de la voirie dans le secteur est en cours. Les voies seront mises en sens unique, avec des cheminements doux (piétons ou vélo).

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2023 : études

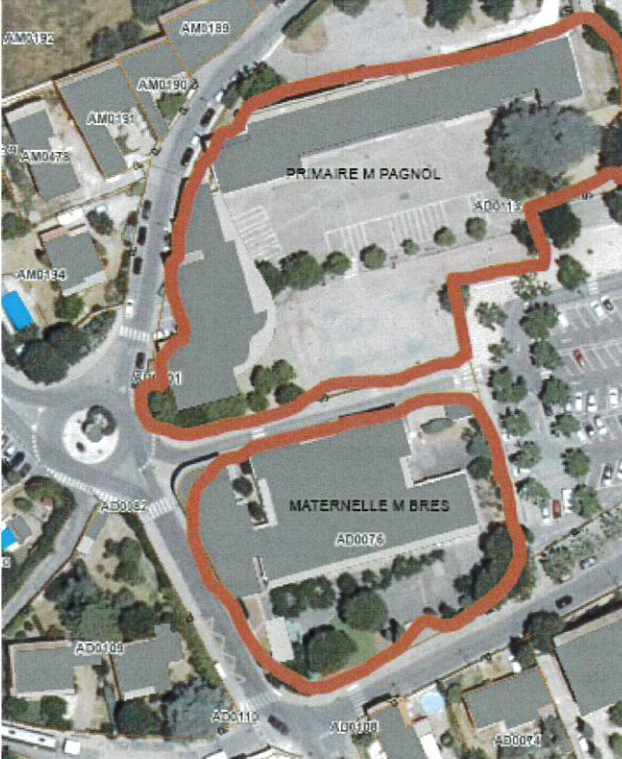
X 2024/2025 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, Régie, PM

Partenaires financiers : Nîmes métropole, Département



Axe 1	Fiche action 1.2.
Améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable, de renforcement du lien social et de consolidation des équipements	Conforter la qualité environnementale
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le maintien et l'amélioration du cadre de vie des Bouillarguais est pensé en intégrant les questions environnementales au sens global, tant pour la préservation et la valorisation des espaces naturels que pour le développement des pratiques non polluantes (en matière de déplacements notamment). La commune vise à intégrer ces thématiques dans chacun de ses projets.	
Objectifs stratégiques	
Prendre en compte des objectifs de développement durable pour chaque projet public communal, c'est répondre aux attentes environnementales globales et locales ; c'est également contribuer à la préservation des ressources locales et à la valorisation paysagère des espaces publics par des solutions et des pratiques éco-compatibles.	
DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.2.1. : désimperméabilisation des cours d'école</p> <p>Descriptif : <i>il s'agit de désimperméabiliser et de végétaliser la cour des écoles publiques. Les objectifs sont principalement de créer de l'ombrage, de réduire les fortes chaleurs estivales et d'améliorer le cadre de vie des enfants.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants + utiliser durablement les ressources naturelles, dont l'eau + s'adapter au changement climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues Coût estimatif : 200 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : X 2023 : études X 2024 : travaux élémentaire X 2025 : travaux maternelle (phase optionnelle)</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : MOE, services, écoles, Nîmes métropole Partenaires financiers : agence de l'eau, Nîmes métropole, Département, Région</p>	

Projet 1.2.2. : Renouvellement du contrat de performance énergétique relatif à l'éclairage public

Descriptif : un premier contrat de performance énergétique a été passé par la commune en 2015. A échéance, un nouveau marché est prévu pour affiner les objectifs de modernisation et d'optimisation du parc d'éclairage public

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 60 000 € par an sur 5 ans à 9 ans (à déterminer lors des études du MOE)

Calendrier prévisionnel :

X 2023 : choix MOE

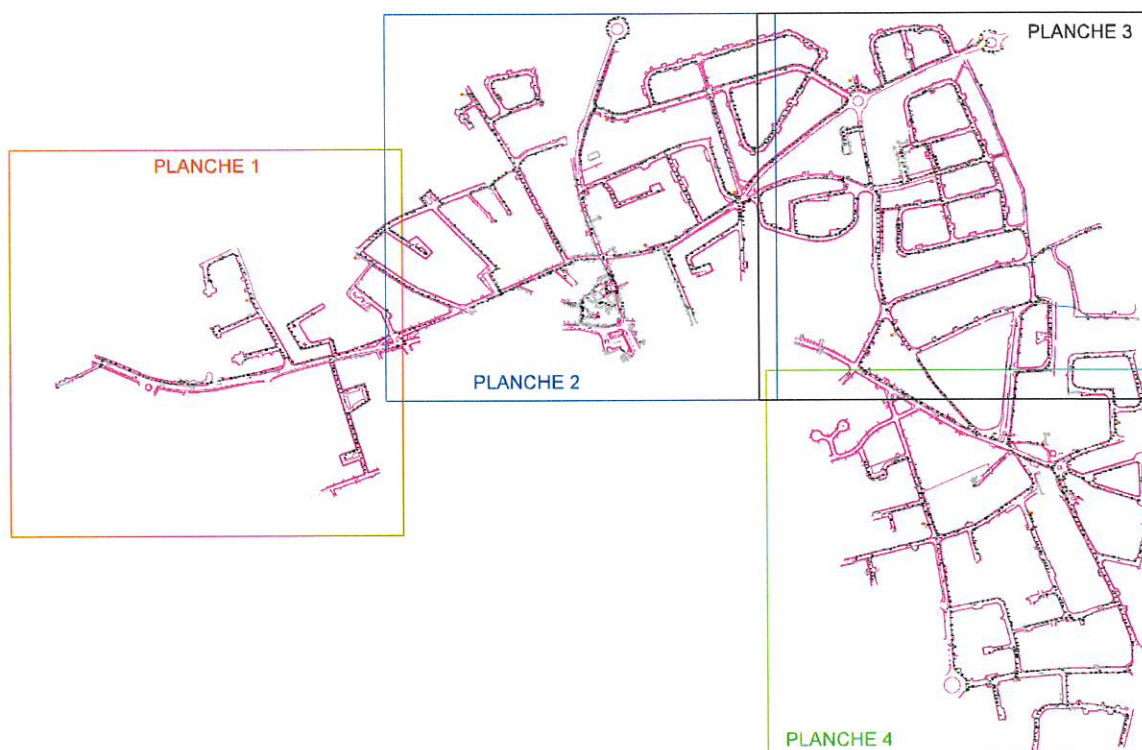
X 2024 : consultation et marchés

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, régie

Partenaires financiers : Nîmes métropole, Etat (fonds vert), SMEG

Cartographie de l'éclairage public



Projet 1.2.3. : passage de l'éclairage du gymnase des tambourins en led

Descriptif : l'éclairage de ce gymnase date des années 1980. Les locaux étant encore très souvent utilisés (associations, collège, école), la modernisation de son éclairage paraît judicieuse pour assurer des économies d'énergie et le confort des utilisateurs.

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 60 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2023

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Nîmes métropole, SPIE

Partenaires financiers : Nîmes métropole



Projet 1.2.4. : programme de rénovation énergétique de la maison de retraite

Descriptif : après l'audit énergétique réalisé en partenariat avec Nîmes métropole, des préconisations de travaux ont été émises et seront progressivement mises en place pour améliorer la performance et le confort énergétique de la maison de retraite

Référentiel territorial du Pacte Vert : s'adapter au changement climatique + Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 250 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : audit

X 2024 : études et 1^{ère} tranche de travaux

X 2027-2028 : suite des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Nîmes métropole, MOE, VYV

Partenaires financiers : Nîmes métropole, Région, Etat (fonds vert), Département



Projet 1.2.5. : programme de rénovation énergétique de l'école maternelle

Descriptif : après l'audit énergétique réalisé en partenariat avec Nîmes métropole, des préconisations de travaux ont été émises et seront progressivement mises en place pour améliorer la performance et le confort énergétique de l'école maternelle Madeleine Brès

Référentiel territorial du Pacte Vert : S'adapter au changement climatique + Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 300 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2024/2025/2026 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, usagers (équipe pédagogiques, personnel), régie




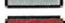











Partenaires financiers : Nîmes métropole, Etat, Région, Département

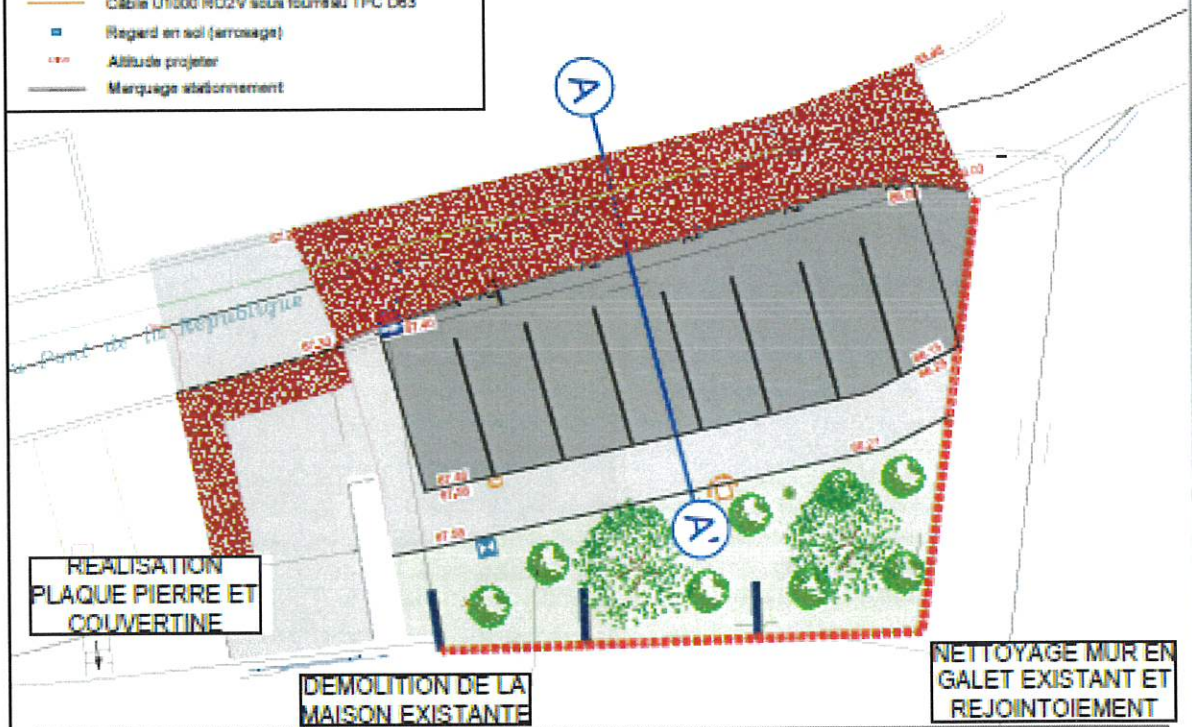
D. Localisation et zonage thermique



Axe 2	Fiche action 2.1
Favoriser la dynamisation du centre-ville pour maintenir le lien social et l'activité économique de proximité et de services quotidiens	Améliorer l'espace public et valoriser le patrimoine
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Le cœur de ville de Bouillargues a nettement évolué ces dernières années grâce aux aménagements urbains réalisés : requalification des voiries centrales et création d'espaces publics (place Bon Mathieu, parc Blachère, place Bachalas) ont ainsi été coordonnées pour favoriser les relations de proximité en centre village (services, commerces, associations, jeunesse...). Tant pour les riverains que les commerçants et les usagers, aérer et qualifier l'espace est devenu indispensable et participe à la qualité de vie et à l'image de la commune. Une réflexion sur le permis de végétaliser est aussi engagée.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Concevoir l'espace public, l'adapter et l'aérer, c'est proposer aux riverains, aux usagers des commerces et des services, des espaces de vie harmonisés et des solutions de mobilités adaptées à leurs besoins (voirie en cœur de ville réaménagée pour faciliter l'accès aux commerces, places de stationnement repensées pour les écoles et les services public).</p> <p>Penser l'espace public, c'est aussi encourager les riverains à revaloriser leurs espaces privés (rénovation de façades) et participer ainsi à l'amélioration générale du cadre de vie, pour lequel la végétalisation prend dorénavant une place centrale.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.1.1. : Amélioration de la liaison entre la place « Saint-Félix » (église) et la rue du pont de la République, avec création de places de stationnement (place Ponsonailles)</p> <p>Descriptif : <i>après la démolition d'une ancienne maison en cœur de ville, une place sera créée avec des espaces verts, des stationnements et la mise en valeur des murs d'enceinte en galets.</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues</p> <p>Coût estimatif : 250 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p>X 2022 : études et début des travaux</p> <p>X 2023 : fin des travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés :</p> <p>Partenaires techniques : MOE, architecte conseil</p> <p>Partenaires financiers : Nîmes métropole, Etat, agence de l'eau si déconnection des eaux pluviales, Département</p>	

VOIRIE

-  Erosé noir / BBSG 0/10
-  Démolition de revêtement et reprise ponctuelle de la structure
-  Béton perméable
-  Réalis gravillonnée
-  Espace vert
-  Bordure haute pierre
-  Bordure basse pierre
-  Bordure A2
-  Mur de renfort
-  Candélabre
-  Borne IRVE
-  Câble U1000 ROCV sous forme de TPC D83
-  Regard en sol (arrosage)
-  Altitude projetée
-  Marquage stationnement



Projet 2.1.2. : Requalification de la rue de la République, (rue commerçante structurante en cœur de village)

Descriptif : Pour finaliser la rénovation des axes principaux du centre-ville (route de Nîmes en 2017/2018 et Grand Rue en 2015), cette voie commerçante sera réaménagée (voirie et espaces publics) en assurant une présence végétale et la place des modes doux. Il s'agit de faire cohabiter les usages commerçants tout en réintégrant la nature en ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 1.5 millions d'euros

Calendrier prévisionnel :

X 2025 : études MOE

X 2026 / 2027 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, régie, commerçants

Partenaires financiers :

Etat, Région (sous réserve ambition environnementale : désimperméabilisation et végétalisation, prise en compte des enjeux liés à l'eau ; voirie et réseaux inéligibles), Département, Nîmes métropole



Projet 2.1.2. : Extension et réaménagement de la place de la Madone

Descriptif : le PLU prévoit un emplacement réservé pour ce projet qui vise à créer un véritable lieu de centralité, arboré, à proximité des commerces, de la mairie et de nombreux services. L'aménagement sera sûrement phasé (phase 1 en rouge et phase 2 en bleu)

Référentiel territorial du Pacte Vert : agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2023/2024 : pré-études

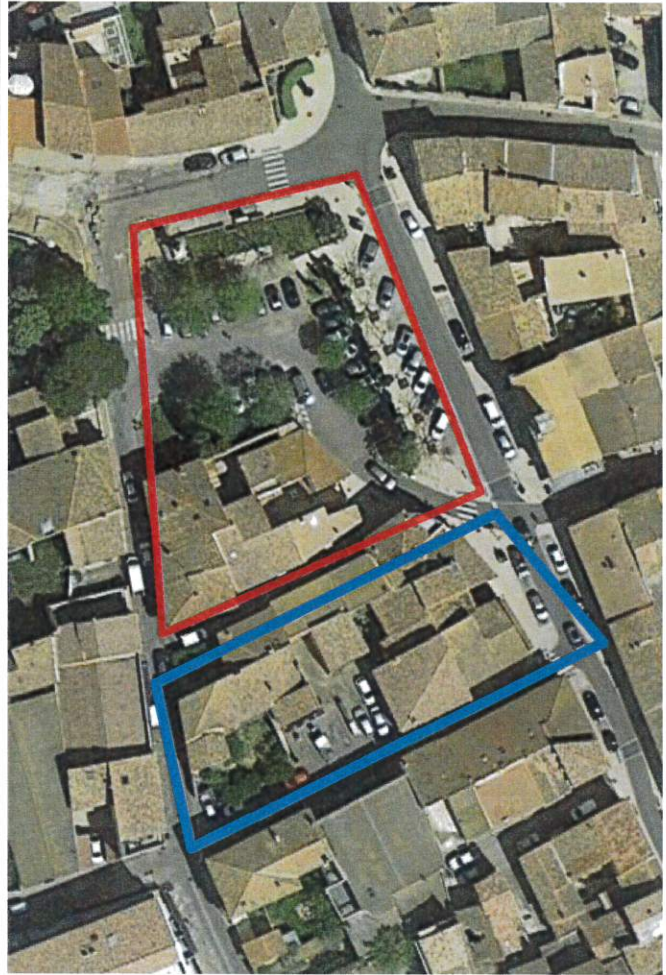
X 2026 / 2028 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, régie, commerçants

Partenaires financiers :

Etat, Région, Département, Nîmes métropole



Projet 2.1.3 : rénovation de la place des Tamaris en désimperméabilisant

Descriptif : Avec le projet d'extension du cabinet médical, la place des Tamaris va être complètement réaménagée puisqu'une partie sera désormais occupée par de nouveaux locaux médicaux. Les travaux prévus consistent à la création de stationnement et de voie de circulation perméables grâce à des systèmes drainants, la réalisation d'espaces verts et la mise en place d'éclairage public solaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Utiliser durablement les ressources naturelles, dont l'eau et s'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 110 000 €

Calendrier prévisionnel :

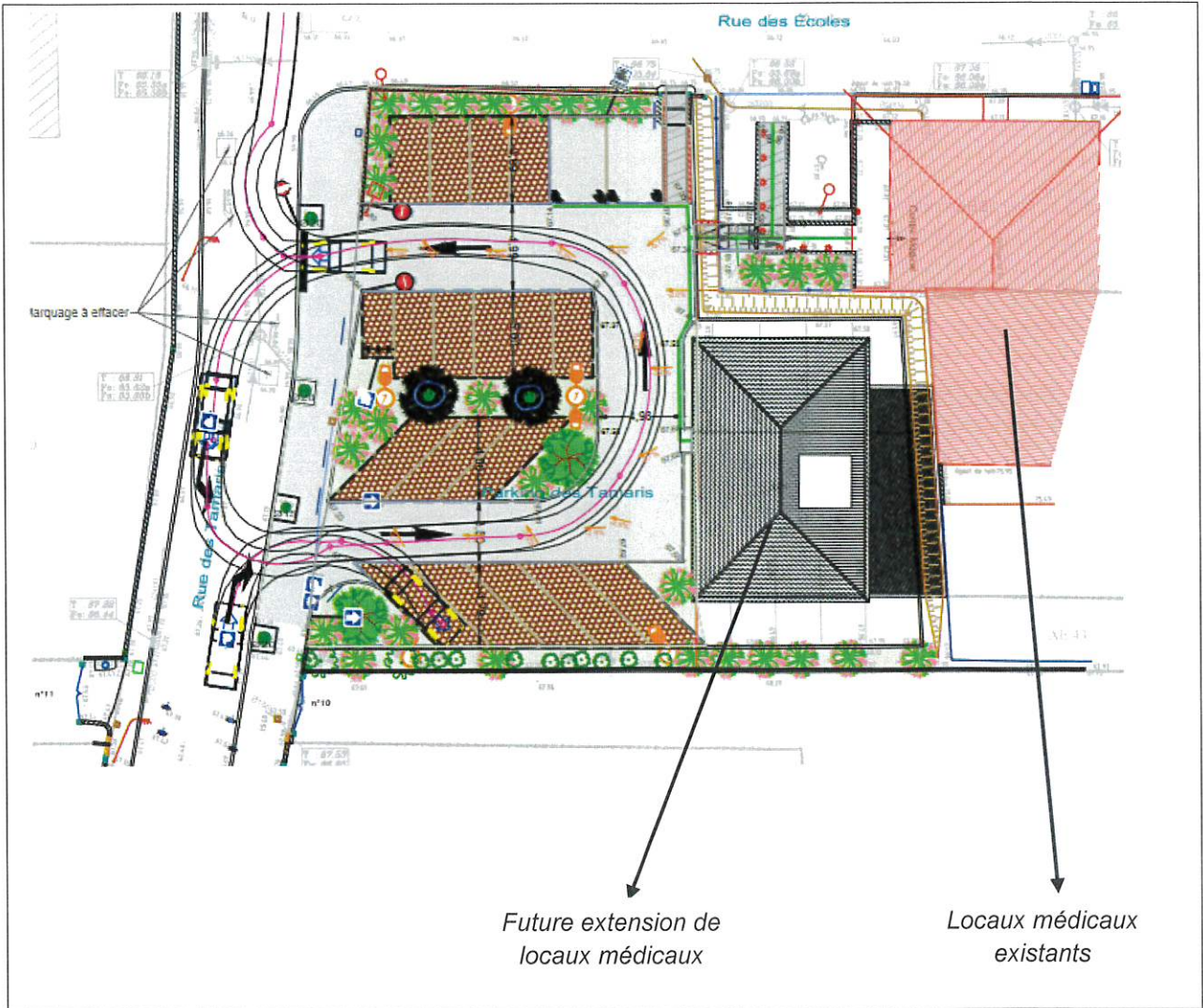
X 2023 : études


X 2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE

Partenaires financiers : Agence de l'Eau, Nîmes métropole



Axe 2	Fiche action 2.2
Favoriser la dynamisation du centre-ville pour maintenir le lien social et l'activité économique de proximité et de services quotidiens	Conforter la centralité du cœur de ville en favorisant l'accès aux services
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La Mairie est le premier service public du village, connu de tous pour les services de proximité rendus (état civil, passeports/CNI, inscription école/cantine, urbanisme, permanence des élus...) et pour sa position en cœur de ville, dans un parc arboré très fréquenté à la fois par les familles et les associations (nombreuses fêtes, dont fête votive). Son annexe devenue notamment salle des mariages a été récemment rénovée en même temps qu'une partie de la mairie. La démarche doit désormais être achevée avec la rénovation du rez-de-chaussée de la mairie.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Rénover « la mairie » et ses équipements alentours, en cœur de ville, c'est préserver l'accès au service public pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite, c'est préserver le patrimoine institutionnel de la commune de référence pour les Bouillarguais qui le fréquentent et c'est maintenir la mairie et son parc comme point de centralité et lieu de vie (mariage, fêtes, jeux pour enfants...).</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 2.2.1. : Finalisation de la rénovation de la Mairie</p> <p>Descriptif : <i>après plusieurs années de travaux, la dernière phase consiste à rénover tout le rez-de-chaussée de la mairie : accessibilité, changement du système de chauffage, réorganisation et modernisation des bureaux et de l'accueil</i></p> <p>Référentiel territorial du Pacte Vert : s'adapter au changement climatique</p> <p>Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues Coût estimatif : 450 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel : X 2023 : études et travaux X 2024 : fin des travaux</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenaires techniques : usagers (personnel et public), MOE et régie Partenaires financiers : Nîmes métropole, Région, Etat</p>	

Projet 2.2.2. : Installation de photovoltaïque en autoconsommation sur l'école élémentaire avec distribution sur plusieurs sites

Descriptif : il s'agit d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire pour assurer une autoconsommation du bâtiment en temps scolaire et une consommation des bâtiments publics annexes à proximité (mairie, salle des mariages, bergerie, gymnase...)

Référentiel territorial du Pacte Vert : utiliser durablement les ressources naturelles + s'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 150 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2023 : études, chiffrage

X 2024 (au plus tard)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : Nîmes métropole

Partenaires financiers : Nîmes métropole, FEDER

Panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire



Projet 2.2.3. : Rénovation de la Bergerie

Descriptif : la Bergerie est la salle « polyvalente » principale de la commune. Elle est en cœur de ville et mérite des travaux de réaménagement, de modernisation et d'accessibilité.

Référentiel territorial du Pacte Vert : Améliorer la santé et le bien-être des habitants et s'adapter au changement climatique

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : études

X 2025/2026 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : MOE, régie, usagers

Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Nîmes métropole



Projet 2.2.4. : Extension du local médical (maison de santé pluriprofessionnelle)

Descriptif : la commune est propriétaire d'un local médical loué à 4 généralistes organisés en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP). Pour faire face aux besoins en matière de soins des Bouillarguais, la Municipalité programme l'extension de ce local afin d'accueillir d'autres professionnels de santé (remplaçants, spécialistes, diététicien...) gérés par la MSP.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : mairie de Bouillargues

Coût estimatif : 350 000 €

Calendrier prévisionnel :

X 2022 : études

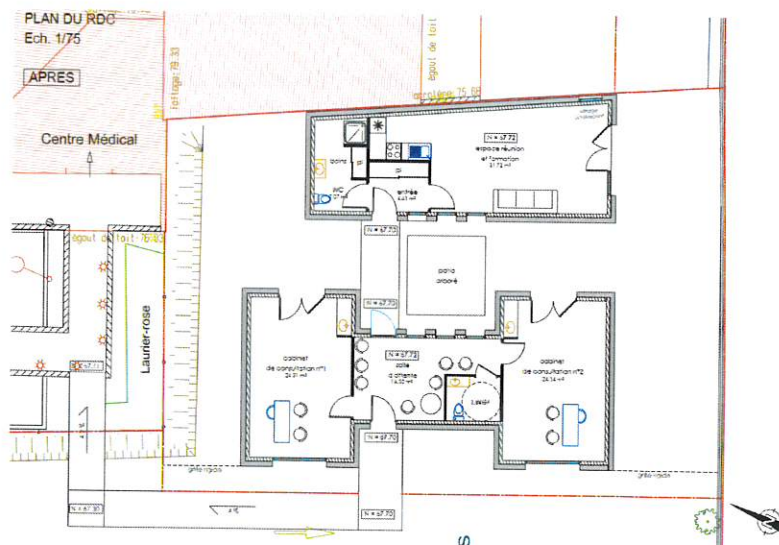
X 2023 : études et PC

X 2024 : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : usagers (dont médecins),
MOE

Partenaires financiers : Etat, Région, Nîmes
métropole



Annexe 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2024

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients » privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des îlots de fraîcheur et de verdure en cœur de ville ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Avenant - Contrat 2 nd e génération			Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable, de renforcement du lien social et de consolidation des équipements					
ACTION 1.1 Améliorer les infrastructures et équipements publics	Projet 1.1.1 : création d'un city-stade				Améliorer la santé et le bien-être des habitants
	Projet 1.1.2 : réalisation d'un complexe sportif multigénérationnel (foot, tennis, padel, pétanque, parcours sportif, végétalisation)				Améliorer la santé et le bien-être des habitants
ACTION 1.2 Conforter la qualité environnementale	Projet 1.2.1 :				Améliorer la santé et le bien-être des habitants Et Utiliser durablement les ressources naturelles, dont l'eau Et s'adapter au changement climatique
	Projet 1.2.5. : programme de rénovation énergétique de l'école maternelle				S'adapter au changement climatique Améliorer la santé et le bien être des habitants
AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser la dynamisation du centre-ville pour maintenir le lien social et l'activité économique de proximité et de services quotidiens					
ACTION 2.2 Conforter la centralité du cœur de ville en favorisant l'accès aux services	Projet 2.2.1 Finalisation de la rénovation de la Mairie				S'adapter au changement climatique
	Projet 2.2.4 : Extension du local médical (MSP)				Améliorer la santé et le bien-être des habitants